



RAPPORT DE SUIVI

Le présent rapport de suivi concerne un projet relatif à :

☐ La méthode boisement

Nom du projet :

GCF/Nord Seine Forêt 2A n°35 - Saint-Valery-en-Caux
(76)

PARTIE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface : 2.55 ha

Densité de plantation : 1200 plants/ha

Date de plantation : 15/11/2021

Essences : indiquer la ventilation des essences à la plantation :

Chêne sessile 30%
Châtaignier 30%
Érable sycomore 30%
Merisier 10% (Essence d'accompagnement)

En fonction des essences majoritairement plantées, à partir de quelle année et à quel mois le projet peut-il être audité : Septembre 2026

Y a-t-il eu un écart dans la ventilation des essences par rapport à ce qui avait été initialement prévu au moment du dépôt du projet au label Bas-Carbone ?

☐ Non

Si oui, quelles sont les essences qui ont dû être substituées ?

Sans objet

Si oui, pour quelle raison ces essences ont-elles été substituées ?

☐ Pénurie de l'essence en question au moment de la plantation

☐ Changement d'essence au moment du regarnis car l'essence d'origine était inadaptée/mal adaptée (une forte mortalité ayant été constatée sur l'essence en question)

☐ Autre raison, préciser :

Sans objet

Si oui, quelles classes de fertilité et quelles tables de production ont été utilisées pour recalculer les réductions d'émissions ? NB : le recours aux indications données dans la V3 pour ce choix est obligatoire.

Joindre le calculateur mis à jour.

Sans objet

Nombre de réductions d'émissions

Si l'année de plantation (pour les projets labellisés sous la V3) et/ou les essences (pour tous les projets) ont été modifiées par rapport à ce qui avait été déclaré dans le dossier labellisé, après une mise à jour du calculateur combien de réductions d'émissions sont générées par le projet ?

REA forêt après rabais = 409

REA produits bois après rabais = 1

REI substitution après rabais = 28

REA totales générables = 438

Additionnalité

Votre projet a-t-il bénéficié, depuis le dépôt du dossier pour labellisation, de financements autres que ceux des acheteurs des réductions d'émissions ? Par exemple : subvention nationale, subvention régionale, subvention départementale, subvention communale

☐ Non

Si oui, lesquels ? Joindre les justificatifs associés.

Sans objet

PARTIE 2 : LE SUIVI DE L'ANNÉE N À N+5

La vie du projet durant les 5 premières années

Avez-vous effectué ou fait effectuer des comptages/suivis intermédiaires de mortalité ?

☐ Oui

Si oui, détailler :

Oui,

En 2022, 2023 et 2026, un comptage des plants vivants a été réalisé afin de suivre la reprise et le développement de la plantation.

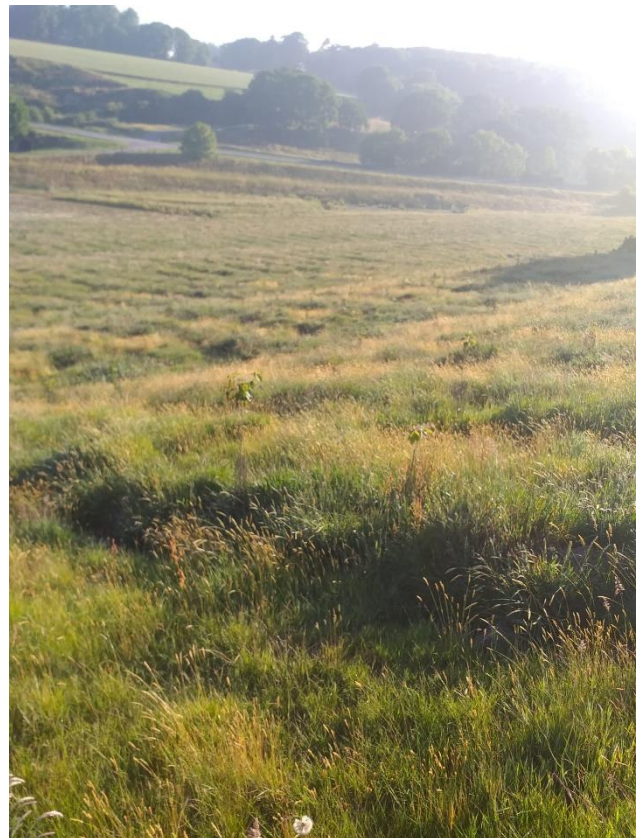
Sur le site de **Saint-Valery-en-Caux** (2,55 ha), les travaux de préparation du sol et de plantation ont été réalisés fin 2021 début 2022. Un regarni a ensuite été effectué en 2023 (456 chênes sessile sur 956 soit 47%, 380 érables sycomore sur 956 soit 40%, 76 merisiers sur 380 soit 20% et 456 châtaigniers sur 956 soit 47%).

Au total, 1 368 individus sur 3 248 sont concernés, soit une proportion globale de 42 %.

Ce chantier est suivi le Gestionnaire forestier Ludovic BOCHER-LEROY

Le document de gestion durable a obtenu son agrément en août 2024.

Insérer ci-après des photographies légendées du projet à des âges différents à joindre. Inclure autant de photos illustratrices de la vie du projet de l'année 0 à 5 que vous le souhaitez.



État de la plantation en 2022.



État de la plantation en juin 2026. Visite de terrain avec la DREAL Normandie.

Les regarnis

Avez-vous effectué des regarnis ?

☐ Oui

Si oui, à quelle année ? 2023

Sur combien de plants ? 1368

Lister la composition et la ventilation des essences du regarni : reprendre éléments du dessus

Les travaux d'entretien

Avez-vous effectué des travaux post-plantation (broyages, dégagements, tailles de formation...) ?

☐ Oui

Si oui, lister les travaux effectués et leur année de réalisation :

En 2024, un premier dégagement de la végétation concurrente a été réalisé afin de favoriser la reprise et le développement des jeunes plants, tout en réduisant la concurrence exercée par la végétation adventice. Un traitement au répulsif anti-gibier a également été appliqué afin de limiter les dégâts liés à la faune. À ce jour, le propriétaire ne disposait d'aucun plan de chasse sur cette zone du projet.

Les co-bénéfices

Quelles actions particulières avez-vous mis en œuvre pour valoriser les co-bénéfices que vous avez déclarés à l'année de labellisation de votre projet (*ne renseigner que si pertinent**) ?

Sans objet.

Le document de gestion durable

Quel document de gestion durable avez-vous ?

☐ Plan simple de gestion

En quelle année l'avez-vous fait agréer ? 2024.

*Joindre une copie du courrier d'agrément du document de gestion durable.**



Ludovic BOCHER
Le 28/07/2026